

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE

DIRECTION DE LA SANTE DE LA WILAYA D'ALGER

ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER DE BOLOGHINE – IBN

NIF : 0997162497141603

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à la loi 23-12 du 05 aout 2023, fixant les règles générale relative au marchés public et au disposition des articles 65-82 de décret présidentiel n° 15-247 du 15 septembre 2015 ,portant réglementation des marché publics et des délégation des services public , un avis d'attribution provisoire de l'appel d'offres, ouvert avec exigence de capacité minimal n°04/2026,,portant sur l'approvisionnement en consommable médicaux au profit de l'établissement public hospitalier BOLOGHINE IBN ZIRI, répartis en seize lot (16) lots séparés
Qu'a l'issue de l'évaluation des offres technique et financière les lots attribué provisoirement selon

Le tableau ci-dessus :

N° lot	soumissionnaire	Note technique	Montant min en ttc	Montant max en ttc	délai de livraison
01	SAR IMP PROSURGICAL	100 pts	3 028 550.00	3 931 284.00	1 jour
02	SARL COPERDIS	100 pts	7 188 550.00	9 379 450.00	1 jour
03	SARL CELLULOPLAST PRODUCTION	100 pts	1 598 371.70	1 800 246.28	1 jour
04	SARL IMC	100 pts	18 675 654.96	20 555 962.42	1 jour
05	SARL GIAP	95 pts	14 483 204 .40	17 322 615.80	1 jour
06	SARL ALGERIAN MEDICAL DEVICE	100 pts	2 629 531.99	2 905 797.20	1 jour
07	SARL MEDICAL AG	100 pts	6 016 640.00	6 785 380.00	1 jour
08	EURL ST MEDICAL	100 pts	6 068 815.55	7 183 197.00	1 jour
09	EURL BM SANTE	100 pts	49 539 215.67	53 503 262.75	1 jour
10	EURL UBM	100 pts	2 735 810.00	3 174 325.00	1 jour
11	SARL CELLULOPLAST PRODUCTION	100 pts	399 361 .93	484 368.76	1 jour
12	EURL NEW MEDICAL ALGERIE	100 pts	9 503 816.00	11 995 200.00	1 jour
13	Infructueux				
14	EURL BM SANTE	100 pts	18 154 205.65	19 628 127.75	1 jour
15	VECOPHARM SARL	85 pts	1 780 755.98	1 978 617.76	7 jours
16	Infructueux				

Tous soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marché publics de la wilaya, dans un délai de (10) dix jours à compter de la première publication du présent avis et conformément à la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générale des marché public et conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public.